



Communiqué de presse

Paris, 24 mars 2021

L'Assemblée Générale d'AXA du 29 avril 2021 se tiendra hors la présence physique des actionnaires

Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée Générale

AXA annonce qu'en raison de la persistance de la crise sanitaire et conformément aux dispositions légales ainsi qu'aux mesures prises par le gouvernement pour freiner la circulation du virus, le Directeur Général, sur délégation du Conseil d'Administration d'AXA, a décidé de tenir l'Assemblée Générale d'AXA **hors la présence physique des actionnaires** et des autres membres et personnes ayant le droit d'y participer. L'Assemblée Générale d'AXA se tiendra le 29 avril 2021 à 14h30, au Smart Studio Rive Gauche 2, 85 quai André Citroën, 75015 Paris.

« Nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir physiquement nos actionnaires cette année pour notre Assemblée Générale mais, depuis le début de la crise sanitaire, notre priorité a toujours été d'assurer la sécurité de chacun. Pour préserver ce moment important de la démocratie actionnariale, nous avons mis en place un dispositif spécial pour que chacun puisse exercer ses droits et dialoguer avec le Conseil d'Administration et la Direction d'AXA. » a déclaré **Thomas Buberl**, Directeur Général d'AXA.

Vous êtes invités à exercer vos droits d'actionnaires **en votant par correspondance ou en donnant mandat au Président de l'Assemblée**. Pour ce faire, vous pourrez :

- voter sur le site sécurisé **VOTACCESS** jusqu'au mercredi 28 avril 2021 à 15 heures, ou
- retourner par voie postale votre formulaire de vote dûment complété et signé jusqu'au lundi 26 avril 2021.

Vous aurez également la faculté de poser des questions par écrit préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale. Vos questions pourront notamment être envoyées par courrier électronique, jusqu'au deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le mardi 27 avril 2021, à l'adresse suivante : axa.ag2021@axa.com.

Ces questions écrites doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Vous pourrez par ailleurs **poser vos questions en direct pendant l'Assemblée Générale**.



L'Assemblée Générale d'AXA du 29 avril 2021 sera retransmise en vidéo, en intégralité, en direct et en différé, sur le site Internet de la Société (www.axa.com). Toutes les informations utiles pour accéder à cette retransmission, poser vos questions pendant l'Assemblée Générale ainsi que l'ensemble des informations relatives à l'Assemblée Générale seront régulièrement mises à jour sur la page dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société (www.axa.com / Rubrique Investisseurs / Actionnaires individuels / Assemblée Générale).

Pour plus de détails sur les raisons motivant la tenue de l'Assemblée Générale à huis clos, les conditions dans lesquelles les actionnaires pourront exercer l'ensemble de leurs droits lors de l'Assemblée Générale, ainsi que les autres informations requises par les dispositions légales applicables, veuillez-vous référer à l'avis de convocation publié au Bulletin des annonces légales obligatoires du 24 mars 2021 (annonce n° 2100647).

Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations relatives à l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2021

La Brochure de Convocation de l'Assemblée, incluant notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les modalités de participation et de vote, peut être consultée sur le site Internet d'AXA à l'adresse suivante : www.axa.com, dans la rubrique Investisseurs / Actionnaires individuels / Assemblée Générale.

Les informations mentionnées à l'article R.225-83 du Code de commerce sont intégrées dans la Brochure de Convocation ainsi que dans le Document d'Enregistrement Universel 2020, également disponible sur le site Internet d'AXA à l'adresse suivante : www.axa.com, dans la rubrique Investisseurs / Résultats et Rapports financiers / Rapports annuels et semestriels.

Les autres documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à la direction administrative de la Société (Tour Majunga – 6 place de la Pyramide – 92908 Paris la Défense).

À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 153 000 collaborateurs au service de 105 millions de clients dans 54 pays. En 2020, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 96,7 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 4,3 milliards d'euros. Au 31 décembre 2020, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 032 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (www.axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR www.axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs :	+33.1.40.75.48.42
Andrew Wallace-Barnett :	+33.1.40.75.46.85
François Boissin :	+33.1.40.75.39.82
Mikaël Malaganne :	+33.1.40.75.73.07
Mathias Schvallinger :	+33.1.40.75.39.20

Relations actionnaires individuels :	+33.1.40.75.48.43
---	--------------------------

Relations presse :	+33.1.40.75.46.74
Julien Parot :	+33.1.40.75.59.80
Farah El Mamoune :	+33.1.40.75.46.68
Jonathan Deslandes :	+33.1.40.75.97.24
Sarah Andersen :	+33.1.40.75.71.97

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
www.axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques



INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations figurant dans le présent rapport peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA figure en Partie 5 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.